



SYNDICAT NATIONAL  
DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX  
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

**ARASP**

**GUIDE**

POUR LA PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS  
DE FOURNITURE DE GAZ NATUREL ET DE SERVICES ASSOCIÉS

Janvier 2014

## Chapitre 2 :

**Exemple de documents  
dans le cadre de procédures adaptées**



## SOMMAIRE

<b>I. DÉMARCHE ET DOCUMENTS TYPE : MARCHÉ ENTRE 15 000 ET 30 000 EUROS</b> .....	4
1.1 - La démarche proposée .....	4
1.2 - Exemple d'avis d'appel public à candidature .....	5
1.3 - Exemple de lettre de demande de devis .....	6
1.4 - Annexe description du besoin .....	6
<b>II. DÉMARCHE ET DOCUMENTS TYPE : MARCHÉ ENTRE 30 000 ET 90 000 EUROS</b> .....	8
2.1 - La démarche proposée .....	8
2.2 - Un exemple d'avis d'appel public à la concurrence.....	8
<b>III. DÉMARCHE ET DOCUMENTS TYPE : MARCHÉS SUPÉRIEURS À 90 000 EUROS</b> .....	11
3.1 - La démarche proposée .....	11
3.2 - Un exemple d'avis d'appel public à la concurrence adapté à une publication dans un JAL .....	11
3.3 - Un exemple de cahier des charges.....	12
3.4 - Un exemple de règlement de consultation associé .....	13
<b>ANNEXE</b> .....	15
Exemple description formule indexe « CRE » selon arrêté du 27 juin 2013.....	15
Exemple description formule indexe DIREM .....	16

**Le présent fascicule correspond au Chapitre 2 du  
 « Guide pour la passation des marchés publics de fourniture de gaz naturel ».**

Nous proposons ici 3 modèles de procédures adaptées, en fonction des enjeux du marché pour la personne publique. A chaque fois, nous décrivons la démarche proposée et fournissons des supports type, qui visent à adapter le niveau de publicité à ces enjeux :

ENJEU DU MARCHÉ	PUBLICITÉ PROPOSÉE	DOCUMENTS - SUPPORTS PROPOSÉS
<p align="center">Faible                      (par exemple entre 15 000 et 30 000 euros € HT) soit environ entre 300 et 600 MWh<sup>1</sup></p>	<p align="center">Sollicitation de quelques devis d'entreprises + publicité interne</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC)</li> <li>• Lettre type de demande de devis (pour les candidats sélectionnés en amont)</li> </ul>
<p align="center">Moyen                      (par exemple entre 30 000 et 90 000 € HT) soit environ entre 600 et 1800 MWh</p>	<p align="center">Publicité dans un journal local, internet et par plateforme + internet et par plateforme</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAPC</li> </ul>
<p align="center">Fort                      (par exemple entre 90 000 € HT et les seuils européens) soit environ entre 1800 et 4140 MWh</p>	<p align="center">Publicité au BOAMP ou dans JAL obligatoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAPC pour le BOAMP</li> <li>• Dossier de consultation type :                         <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; CCATP allégé</li> <li>&gt; mini-règlement de consultation</li> </ul> </li> </ul>

Les supports présentés constituent une base opérationnelle pour les acheteurs publics qui souhaitent entreprendre une démarche de mise en concurrence des fournitures de gaz naturel. Il intéressera notamment :

- les personnes publiques souhaitant conserver leurs contrats en cours, et passer une procédure adaptée à l'occasion de la mise en service d'un nouveau site.
- celles qui souhaitent exercer leur éligibilité pour l'ensemble de leur patrimoine :
  - > dont l'évaluation des besoins globaux n'atteint pas les seuils d'appel d'offres ;
  - > ou qui utilisent l'art. 27 du CMP permettant de passer un ou plusieurs lots hors AO lorsque leur montant n'excède pas 20 % du marché, dans une limite de 80 000 €

<sup>1</sup> Les volumes de gaz naturel précisés dans le tableau sont des ordres de grandeur données à titre indicatif et couvrent toute la durée du marché (y compris les éventuelles reconduction). Le calcul des seuils doit tenir comptes du prix des éventuels services associés à la fourniture de gaz naturel.

## I. DÉMARCHE ET DOCUMENTS TYPE : MARCHÉ ENTRE 15 000 ET 30 000 EUROS

### 1.1 - La démarche proposée

Dans le cas d'un petit marché, il s'agira de simplifier la démarche de l'acheteur public, tout en respectant les obligations de publicité et mise en concurrence. Nous proposons une démarche en deux étapes :

Démarche	Quoi	Pourquoi	Quand et Comment
<b>1<sup>re</sup> étape</b> Susciter et sélectionner des candidatures (en option)	Parution d'un appel à candidature, soit : <ul style="list-style-type: none"> <li>spécifique au marché du gaz naturel,</li> <li>commun à tous ses marchés (cf. exemple proposé)</li> </ul>	Assurer transparence et libre accès à la commande publique,	Cet avis pourrait être publié : <ul style="list-style-type: none"> <li>dans la presse écrite, par exemple une fois par an ou tous les deux ans.</li> <li>le cas échéant sur le site internet de la collectivité, en permanence, afin d'accroître sa visibilité.</li> </ul>
	L'acheteur public : <ul style="list-style-type: none"> <li>reçoit alors les candidatures des fournisseurs intéressés par ce type de petits marchés, pendant toute la durée autorisée dans l'appel à candidature (qui peut être la durée jusqu'à émission d'un nouvel appel public à candidature),</li> <li>sélectionne les candidatures qui lui semblent recevables, au regard des documents demandés et critères précisés dans l'appel à candidature.</li> </ul>		
<b>2<sup>e</sup> étape</b> Susciter et sélectionner une offre	Lettre de demande de devis aux candidats retenus (cf. exemple proposé)	Demander leur meilleure offre technique et financière	Lors de la mise en service d'un nouveau site de petite taille, la collectivité envoie aux candidats présélectionnés une lettre leur demandant de lui adresser leur meilleure offre compte tenu des caractéristiques du site.
	L'acheteur public : <ul style="list-style-type: none"> <li>reçoit les offres des fournisseurs intéressés par le marché en question, dans le délai précisé dans la lettre de demande de devis,</li> <li>sélectionne l'offre qui lui paraît la meilleure, au regard des documents demandés et critères précisés dans la lettre de demande de devis.</li> </ul>		

**Pour les petits marchés (entre 15 000 et 30 000 euros).**

## 1.2 - Exemple d'avis d'appel public à candidature

### AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE

EMIS LE

XX/XX/XXX

Le centre hospitalier XXX, dans le cadre de la procédure adaptée du Code des Marchés Publics, fait appel à candidatures pour les années 2014 et 2015 pour l'ensemble de ses fournitures et de ses prestations inférieures à XX 000 euros, notamment dans les domaines suivants :

- Bureautique (consommable, matériel ...)
- Bureau (fournitures, mobilier ...)
- Fourniture d'électricité
- **Fourniture de gaz naturel**
- Hôtellerie (linge, mobilier, non-tissé, vêtement, vaisselle ...)
- Hygiène (fournitures, produits d'entretien, matériel ...)
- Maintenance (automobile, matériel de restauration, biomédicale ...)
- Matériel et équipement électrique et d'éclairage
- Médical (consommables, fournitures, matériel, mobilier ...)
- Produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux
- Reprographie
- Travaux d'entretien (plomberie, maçonnerie, menuiserie ...)
- Quincaillerie
- Autres prestations, fournitures, services (abonnements revues, acheminement courrier, assurances, déchets, distribution d'eau, équipements de téléphonie, gardiennage, gaz industriel, signalisation, télécommunication ...)

**Identité et coordonnées du pouvoir adjudicateur :**

Centre hospitalier : XXX, rue : XXX, code postal : XX, ville : XXXXX, directeur : XXXXX

**Mode de passation :** procédure adaptée (article n° 28 du CMP)

**Date limite de réception des candidatures :** pas de limite

**Présentation du dossier de candidature :** Conformément à l'article 45 du CMP, les imprimés DC1, DC2 et NOTI2 prennent en compte l'ensemble des éléments demandés.

**Envoi du dossier de candidature :**

Centre hospitalier XXX, Services économiques - rue XXX, code postal XXX, ville XXX

**Renseignements administratifs :**

Centre hospitalier XXX, Correspondant : XXX, Services économiques, Téléphone : XX. XX. XX. XX

**Pour les petits marchés (entre 15 000 et 30 000 euros).**

### 1.3 - Exemple de lettre de demande de devis

Ville XXXX, le XXXX

Messieurs,

Nous vous informons par la présente que nous souhaitons bénéficier d'une fourniture en gaz naturel pour le(s) site(s) mentionné(s) dans le document annexe « Description des besoins » ci-joint, dans les conditions qui y sont précisées.

Veuillez nous faire parvenir votre meilleure offre en réponse à cette demande avant le XXX.

Nous l'examinerons avec attention en attachant une importance particulière à la valeur technique des prestations et à leur montant.

Après examen des différentes offres reçues, nous vous informerons de notre décision d'ici le XXX.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos meilleures salutations.

### 1.4 - Annexe description du besoin

**Pouvoir adjudicateur :**

Collectivité Publique de XXXXX

XX rue du général XXXX 54XXX-VILLETTEST

Tél. : 01.XX. XX. XX. XX Télécopieur 01.XX. XX. XX. XX

Mail : XXX.XXX@ac-xxx.fr

**Interlocuteur :** Mme...

**Mode de passation choisi :** Marché de procédure adaptée relevant des dispositions de l'article 28 du Code des marchés publics.

**Objet du marché :** Fourniture de Gaz Naturel rendu site et services associés sur le(s) site(s) listé(s) ci-après.

La collectivité publique souscrira un contrat de livraison conformément à la réglementation.

**Pour les petits marchés (entre 15 000 et 30 000 euros).**

**Lieu (x) de déroulement des prestations et caractéristiques principales**

<b>Site(s) et adresse(s)</b>	<b>Volume annuel de gaz prévisible</b>	<b>Conditions de livraison</b>	<b>Usage(s)</b>
Gendarmerie, XX rue du général XXXX 54XXX VILLETETEST	400 000 kWh par an	Conditions standards de livraison	destiné à la production d'eau chaude sanitaire et au chauffage

**Date de début d'exécution et durée du marché :**

Date de commencement des fournitures : XX/XX/2

Durée du marché : Le contrat est conclu pour une durée ferme de X ans.

**Prix :**

Le prix présenté par le fournisseur comprendra les coûts liés aux prestations d'acheminement sur les réseaux de transport et de distribution et la fourniture. Le contrat est traité à prix [à choisir avant envoi] fixe ou révisable périodiquement (tous les mois, tous les semestres). La formule de révision reposera sur des indicateurs connus cohérents avec la fourniture.

**Date limite de remise des propositions :** le JJ MM AAAA AVANT 14H00

**Critères de jugement des offres :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères ci-dessous :

- Qualité technique des prestations
- Prix des prestations

**Pour les petits marchés (entre 15 000 et 30 000 euros).**

## II. DÉMARCHE ET DOCUMENTS TYPE : MARCHÉ ENTRE 30 000 ET 90 000 EUROS

### 2.1 - La démarche proposée

Pour ce type de marché il s'agit d'adopter une démarche simple, en respectant des obligations de publicité et de mise en concurrence adaptées à des marchés relativement conséquents.

Nous proposons ci-dessous un avis d'appel public à la concurrence, invitant des fournisseurs de gaz naturel à remettre leur candidature et leur meilleure offre (par voie d'affichage et/ou sur le site internet et/ou dans la presse écrite).

### 2.2 - Un exemple d'avis d'appel public à la concurrence

#### AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

EMIS LE XX/XX/XXX

**Pouvoir adjudicateur :**

XXXXX XX rue du général XXXX 54XXX-VILLETEST

Tél. : 01.XX. XX. XX. XX

Télécopieur : 01.XX. XX. XX. XX

mail : XXX.XXX@ac-xxx.fr

Collectivité Publique de

**Interlocuteur :** Mme .....

**Mode de passation choisi :**

Marché de procédure adaptée relevant des dispositions de l'article 28 du Code des marchés publics.

**Déroulement de la procédure :**

La procédure de marché adaptée se déroulera en plusieurs étapes :

1. Remise d'une offre auprès de Collectivité Publique,
2. Ouverture des plis et vérification de références des candidats,
3. Ouverture des offres pour les candidats présentant des références suffisantes,
4. Négociation avec les candidats,
5. Attribution par le pouvoir adjudicateur.

**Objet du marché :**

Fourniture de Gaz Naturel rendu site et services associés sur le(s) site(s) listé(s) ci-après. La collectivité publique souscrira un contrat de livraison conformément à la réglementation.

**Services associés à la fourniture de gaz :**

- Gestion de la facturation, espace internet dédié client,
- Relation clientèle : interlocuteur identifié permettant l'organisation de rencontres périodiques ; accès téléphonique dédié disponible aux heures ouvrables pour toutes questions techniques ou réglementaires
- Facilitation des démarches techniques auprès du gestionnaire de réseau (modification de comptage, modification de pression, modification du rythme de relève, changement de tarif d'acheminement...).

Ces services sont inclus dans le prix du gaz naturel proposé par le fournisseur.

**Pour les marchés moyens (entre 30 000 et 90 000 euros).**



**Lieu (x) de déroulement des prestations et caractéristiques principales**

<b>Site(s) et adresse(s)</b>	<b>Volume annuel de gaz prévisible</b>	<b>Conditions de livraison</b>	<b>Usage(s)</b>
Collège, XX rue du général XXXX 54XXX VILLETEST	500 000 kWh par an	Conditions standards de livraison	destiné à la production d'eau chaude sanitaire et au chauffage
Cantine, XX rue du général XXXX 54XXX VILLETEST	10 000 kWh par an	Conditions standards de livraison	destiné à la production d'eau chaude sanitaire et au chauffage

La personne publique souscrira pour chaque site concerné un contrat de livraison direct avec le distributeur, conformément à la réglementation. Pour les autres, la personne publique reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de livraison et les accepte.

**Date de début d'exécution et durée du marché :**

Date de commencement des fournitures : XX/XX/2014

Durée du marché : Le contrat est conclu pour une durée ferme de X ans.

**Prix :**

Le prix présenté par le fournisseur comprendra les coûts liés aux prestations d'acheminement sur les réseaux de transport et de distribution et la fourniture du gaz.

**Pour les marchés moyens (entre 30 000 et 90 000 euros).**

## Réponse technique et financière présentée comme indiquée ci-dessous :

### Conditions de fourniture, Offre financière du candidat

#### Critères de sélection des candidats :

- Garanties dans le domaine d'intervention du marché,
- Capacités et moyens mis en œuvre pour exécuter les prestations.

#### Critères de jugement des offres :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- Qualité technique des prestations **40 %** :
  - gestion de la facturation,
  - gestion de l'énergie en ligne,
  - bilan énergétique annuel,
  - qualité de l'organisation technique et commerciale,
  - garanties de sécurité de l'approvisionnement (diversification des sources d'approvisionnement, respect des obligations en matière de stockage),
  - responsabilité sociétale du candidat.
- Prix des prestations **60 %**

Même si elle n'est pas obligatoire, une pondération est toujours souhaitable à hauteur par exemple de 60% prix et 40% valeur technique.

#### Date limite de remise des propositions :

La date limite de réception des propositions est fixée le... à... heures.

#### Lieu de remise des propositions :

Le pli devra parvenir à l'adresse suivante : A DÉFINIR

AJOUTER POSSIBILITÉ RÉPONSE ÉLECTRONIQUE. Une procédure dématérialisée est possible et souhaitable. Cela permet d'optimiser les délais et donc les prix.

#### **Renseignements complémentaires :**

Monsieur XXX, Chef des Travaux Collège  
Service Intendance, XX rue du général XXXX  
54XXX-VILLETEST  
Tél. : 01.45.70. XX. XX  
Télécopieur : 01.45.70. XX. XX  
Mail : XXX.XXX@ac-xxx.fr

**Date d'envoi de la présente publication ou date d'affichage du présent avis : XXXX.**

**Pour les marchés moyens (entre 30 000 et 90 000 euros).**

## III. DÉMARCHE ET DOCUMENTS TYPE : MARCHÉS SUPÉRIEURS À 90 000 EUROS

### 3.1 - La démarche proposée

Dans le cas de marchés importants passés suivant une procédure adaptée, la collectivité pourra souhaiter :

- assurer une diffusion plus large de la publicité, via parution d'un AAPC dans la presse écrite (NB : JAL ou BOAMP - Le JAL étant en tout état de cause obligatoire au-dessus de 90 000 euros),
- formaliser davantage le besoin et les clauses contractuelles demandées (mini-dossier de consultation).

Ainsi, nous proposons ci-après :

- un exemple d'avis d'appel public à la concurrence adapté à une publication au JAL. (Pour un avis dans le BOAMP, se reporter au modèle de formulaire MINEFE)
- un dossier de consultation simplifié :
  - > cahier des charges
  - > règlement de consultation

### 3.2 - Un exemple d'avis d'appel public à la concurrence adapté à une publication dans un JAL<sup>2</sup>

#### AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :

XX Rue XXXXX - BP 000000 - 00000 VILLE CEDEX 1

Tél. : XX XX XX XX

**Procédure de passation** : procédure adaptée

**Objet du marché** : fourniture de gaz naturel pour descriptions des usages (XXX MWh/an)

**Lieu ou l'on peut retirer le dossier de consultation** : les dossiers de candidature doivent faire l'objet d'une demande par télécopie adressée au XX XX XX XX

**Date limite de réception des offres** : XX/XX/X, Xh00

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat** : elles figurent dans le règlement de la consultation.

**Pour les marchés conséquents (> 90 000 euros).**

<sup>2</sup> Journal habilité à recevoir des annonces légales.

### 3.3 - Un exemple de cahier des charges

#### a) Objet du marché

Le présent marché concerne la fourniture de gaz naturel rendu site et services associés sur le(s) site(s) listé(s) ci-après.

#### Lieu (x) de déroulement des prestations et caractéristiques principales

Site(s) et adresse(s)	Volume annuel de gaz prévisible	Conditions de livraison	Usage(s)
Lycée, XX rue du général XXXX 54XXX VILLETEST	2 200 000 kWh par an	Contrat de livraison direct	destiné à la production d'eau chaude sanitaire et au chauffage
Logement de fonction du Directeur, XX rue du général XXXX 54XXX VILLETEST	10 000 kWh par an	Conditions standards de livraison	destiné à la production d'eau chaude sanitaire et au chauffage

La personne publique souscrira pour chaque site concerné un contrat de livraison direct avec le gestionnaire de réseau de distribution, conformément à la réglementation. Pour les autres, la personne publique reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de livraison et les accepte.

Les services associés à la fourniture de gaz sont :

- la gestion de la facturation et la mise à disposition d'un espace internet dédié client,
- la relation clientèle : interlocuteur identifié permettant l'organisation de rencontres périodiques ; accès téléphonique dédié disponible aux heures ouvrables pour toutes questions techniques ou réglementaires
- la facilitation des démarches techniques auprès du gestionnaire de réseau (modification de comptage, modification de pression, modification du rythme de relève, changement de tarif d'acheminement...)

Ces services sont inclus dans le prix du gaz naturel proposé par le fournisseur.

#### b) Pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents énumérés ci-dessous par ordre de priorité décroissante :

- le présent cahier des charges ;
- les conditions de fourniture proposées par le candidat et acceptées par la collectivité publique, qui définiront notamment (art 12 du CMP) :
  - > l'identification des parties contractantes,
  - > le ou les prix de l'offre du candidat retenu (ou les modalités de sa détermination) et la base de révision de ce(s) prix,
  - > les conditions de réception, de livraison ou d'admission des prestations,
  - > les conditions de règlement, notamment, s'ils sont prévus dans le marché, les délais de paiement,
  - > les conditions de résiliation.
- la lettre de notification du marché ;
- le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services.

**Pour les marchés conséquents (> 90 000 euros).**

**c) Durée du marché (durée d'exécution du marché ou dates prévisionnelles de début d'exécution et d'achèvement)**

Le marché est conclu pour une durée de 2 ans.

**d) Prix**

Le contrat est traité soit à prix fixe soit à prix révisable périodiquement (tous les mois, tous les semestres). La formule de révision reposera sur des indicateurs connus cohérents avec la fourniture. Les prix unitaires sont réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation, ainsi que tous les frais afférents à cette prestation. Ils sont exprimés en euros.

Ils comprennent une partie abonnement, indépendante des quantités consommées, et le ou les prix de MWH consommés. Ils intègrent les coûts d'acheminement transport et distribution jusqu'aux sites.

**e) Révision des prix**

L'Abonnement et les termes proportionnels correspondant à la part des coûts de transport et de distribution seront révisés en fonction des évolutions réglementaires des tarifs d'acheminement.

Le(s) prix unitaire(s) des MWH consommés, hors coût d'acheminement, est (seront) :

[ Choisir une des deux options avant envoi ]

Option 1 : fixe(s)

Option 2 : indexé(s). Le(s) prix sera (seront) révisé(s) selon la formule de révision ci-dessous.

Pour des exemples de formules de révision, se reporter à la fin du présent chapitre.

**f) Mode de règlement du marché**

Le marché est réglé par mandat administratif à 30/50<sup>3</sup> jours sur présentation des factures, concernant les prestations du mois écoulé depuis la dernière facture.

### 3.4 - Un exemple de règlement de consultation associé

**a) Article 1 - Objet du marché**

Les stipulations du présent règlement de consultation concernent la fourniture de gaz naturel destiné ..... et services associés.

**b) Article 2 - Procédure**

La procédure de consultation est la procédure adaptée prévue aux articles 26 et 28 du code des marchés publics.

**c) Article 3 - Date limite de réception des offres**

Les offres devront être remises contre récépissé à ... avant le ... à ... heures, ou être envoyées par la poste à cette même adresse, par pli recommandé avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant les mêmes dates et heures limites.

Les dossiers qui parviendraient au service après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus.

**d) Article 4 - Validité des offres**

Le candidat reste engagé par ses offres pendant une durée d'un mois à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

Nota : Une durée de validité plus courte permet aux fournisseurs d'optimiser les prix

**e) Article 6 - Présentation des offres**

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat qui en fera la demande.

Il contient les pièces suivantes :

- règlement de consultation,
- cahier des charges.

<sup>3</sup> En fonction du pouvoir adjudicateur concerné (article 98 du collectivités locales : 30 jours, hôpitaux : 50 jours).

Les pièces constituant le dossier de candidature devront être rédigées impérativement en langue française. Toutefois, pour les candidats établis à l'étranger, les attestations délivrées par les administrations et les organismes de leur pays d'origine devront être produites accompagnées d'une traduction en langue française.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces mentionnées ci-après et réparties obligatoirement de la manière suivante :

- la « lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants » (modèle DC1),
- la déclaration du candidat (DC2) complétée le cas échéant de la copie certifiée conforme à l'original du ou des jugements prononcés si l'entreprise est en redressement judiciaire.
- une fiche descriptive de la société, mettant en évidence ses compétences suffisantes pour réaliser les prestations, sa solidité financière et sa pérennité, ainsi que le nom des interlocuteurs désignés pour ce marché.
- les conditions techniques et financières de fourniture proposées par le candidat et acceptées par la collectivité publique, qui définiront notamment :
  - > l'identification du candidat,
  - > le ou les prix de l'offre du candidat retenu (ou les modalités de sa détermination) et la base de révision de ce(s) prix,
  - > les conditions de réception ou d'admission des prestations,
  - > les conditions de fourniture, notamment, s'ils sont prévus dans le marché, les délais de paiement, les conditions de résiliation.
- une lettre d'engagement sur ces conditions, datée et signée par le représentant qualifié de l'entreprise.

#### **f) Article 8 - Jugement des offres**

Dans le choix des offres, le responsable du marché tiendra compte par priorité des critères suivants :

- **Qualité technique des prestations 40 % :**
  - gestion de la facturation,
  - gestion de l'énergie en ligne,
  - bilan énergétique annuel,
  - qualité de l'organisation technique et commerciale,
  - garanties de sécurité de l'approvisionnement (diversification des sources d'approvisionnement, respect des obligations en matière de stockage),
  - responsabilité sociétale du candidat.
- **Le prix (prix initial, formule de révision) 60 %**

Même si elle n'est pas obligatoire, une pondération est toujours souhaitable à hauteur par exemple de 60 % prix et 40 % valeur technique.

#### **g) Article 9 - Renseignements complémentaires**

Tous renseignements complémentaires ou tous documents généraux concernant les marchés publics peuvent être demandés ou consultés à ....

**Pour les marchés conséquents (> 90 000 euros).**

## ANNEXE

### Exemple description formule indexe « CRE » selon arrêté du 27 juin 2013

[Attention cette formule change tous les ans, généralement en juillet, il est conseillé de prendre la dernière formule en vigueur]

La rédaction est plus spécifiée pour compléter les informations présentes sur le site de la CRE.

Le Terme de Quantité TQ est indexé et évolue selon la formule suivante :  $TQ = TQ_0 + (I - I_0)$

où :

- $TQ_0$  est la valeur initiale de TQ
- I est égal à la formule :  $0,00654 \times FOL811 + 0,00776 \times FOD811 + 0,06697 \times BRENT811 + 0,10703 \times TTFQ113 + 0,35146 \times TTFM111 + 1,3848 \times USDEUR811$

où :

- **FOL811** est la moyenne arithmétique des prix moyens mensuels en US Dollar/tonne, sur la période de huit mois antérieure au mois qui précède le mois d'application auquel appartient le mois considéré, des cotations moyennes journalières du fioul lourd basse teneur en soufre 1%, FOB cargoes NWE. Ces cotations, publiées par le Platt's Oilgram Price Report, étant converties, chaque mois, en EUR/tonne, en appliquant le taux de change moyen de la Banque Centrale Européenne du mois, puis arrondies à deux décimales.
- **FOD811** est la moyenne arithmétique des prix moyens mensuels en US Dollar/tonne, sur la période de huit mois antérieure au mois qui précède le mois d'application auquel appartient le mois considéré, des cotations moyennes journalières du gasoil 0,1 % de teneur en soufre, barges, franco à bord à Rotterdam. Ces cotations, publiées par le Platt's Oilgram Price Report, étant converties, chaque mois, en EUR/tonne, en appliquant le taux de change moyen de la Banque Centrale Européenne du mois, puis arrondies à deux décimales.
- **BRENT811** est la moyenne arithmétique des prix moyens mensuels obtenus à partir des cotations moyennes journalières du pétrole brut « Dated Brent » exprimées en US Dollar par baril, sur la période de huit mois antérieure au mois qui précède le mois d'application auquel appartient le mois considéré, ces cotations publiées par le Platt's Oilgram Price Report, étant converties, chaque mois, en EUR par baril, en appliquant le taux de change moyen de la Banque Centrale Européenne du mois, puis arrondies à deux décimales.
- **TTFQ113** est la moyenne des valeurs sur le mois antérieur au mois qui précède le trimestre d'application auquel appartient le mois considéré des cotations journalières moyennes (bid/ask) de l'indice « TTF first quarter » publié par Argus en EUR/MWh.
- **TTFM111** est la moyenne arithmétique des prix « Bid » et « Ask » (exprimés en EUR/MWh) du Gaz du TTF pour le mois de livraison, tels que publiés dans le « Argus European Natural Gas » sous la rubrique « TTF » au cours du mois précédent le mois de livraison avec un mois de décalage.
- **USDEUR811** est la moyenne arithmétique des moyennes mensuelles des cours journaliers de l'US Dollar en Euro, publiés au fixing de la Banque Centrale Européenne, sur la période de huit mois antérieure au mois qui précède le mois d'application auquel appartient le mois considéré

$I_0$  est la valeur initiale de l'indice I, en vigueur à la date de remise de l'offre.

Les prix seront révisés tous les mois.

Si, entre la remise de l'offre de prix et la date d'effet du marché, intervient une évolution des prix, le terme de quantité sera actualisé, selon la clause de révision ci-dessus, en prenant en compte la survenance de cette date d'évolution de prix.

## Exemple description formule indice DIREM

Le Terme de Quantité TQ est indexé et évolue selon la formule suivante :  $TQ = TQ_0 + (I - I_0)$

où :

- $TQ_0$  est la valeur initiale de TQ
- I est égal à la formule :  $35\% \times \text{Coef FOL} \times \text{FOL606} + 35\% \times \text{Coef FOD} \times \text{FOD606}$

où :

- **Coef FOL** correspond au coefficient d'équivalence énergétique entre le Fioul Lourd et le gaz naturel. Il est égal à 0,08.
- **FOL606** est la moyenne semestrielle sur les 6 derniers mois qui précèdent chaque date de révision des prix DIREM du "fioul lourd TBTS 1% soufre", exprimée en EUR/t HTT, publiée par la DGEC (Direction Générale de l'Energie et du Climat) sur son site internet.  
Selon la définition fournie sur ce site, la moyenne semestrielle est la moyenne arithmétique des prix moyens hebdomadaires enregistrés en France sur le semestre considéré; cette donnée est directement accessible sans calcul.
- **Coef FOD** correspond au coefficient d'équivalence énergétique entre le fioul domestique et le gaz naturel. Il est égal à 0,9.
- **FOD606** est la moyenne semestrielle sur les 6 derniers mois qui précèdent chaque date de révision des prix DIREM du "fioul domestique livraisons de 27 000 litres et plus", exprimée en EUR/hl HT, publiée par la DGEC (Direction Générale de l'Energie et du Climat) sur son site internet.  
Selon la définition fournie sur ce site, la moyenne semestrielle est la moyenne arithmétique des prix moyens hebdomadaires enregistrés en France sur le semestre considéré ; cette donnée est directement accessible sans calcul.

$I_0$  est la valeur initiale de l'indice I, en vigueur à la date de remise de l'offre.

Les prix seront révisés tous les semestres au 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> juillet.

Si, entre la remise de l'offre de prix et la date d'effet du marché, intervient une évolution des prix, le terme de quantité sera actualisé, selon la clause de révision ci-dessus, en prenant en compte la survenance de cette date d'évolution de prix.